



DELIBERATION N° 3 DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2312-1,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992,

Vu l'article D.2312-3 du décret 2016-841 du 24 juin 2016,

Vu le rapport joint,

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2019

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame le Maire de la Commune de Drancy (place de l'Hôtel de Ville 93700 Drancy) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance

du 21 Mars 2019

Le Maire,

Aude LAGARDE



Reçu(e) en Préfecture le 22 MARS 2019
Affiché(e) le 22 MARS 2019
Certifié(e) exécutoire le 22 MARS 2019



Reçu(e) Maire
L'Adjoint



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 21 mars deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 mars deux mille dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Mme Aude LAGARDE, Maire.

PRÉSENTS :

Mme. Aude LAGARDE, Maire.

Nombre de membres composant le Conseil. 49 M. Anthony MANGIN, M. Farid AMARI, Mme. Bernadette VANDENABELLE, M. Jean-Luc MILLARD, M. Romain DACHIVILLE, Mme. Muriel LAGNEAU, Mme. Georges-Marie YERRO, M. François ZANGRILLI, M. Michel LASTAPIS, Mme. Elisa CARCILLO, M. Domenico BARTUCCIO, Mme. Clémentine MAKANGILA, Mme. Martine MOREAU, Mme. Marlène DI MANNO, M. Jacques SCHALLER
Adjoints au Maire

Nombre de membres en exercice..... 49 M. Max CAMUS, Mme. Paule BEAUJOUR, M. Michel SEBAG, M. Alain ANANDANE, M. Raoul ROSA, Mme. Kathryn SOLER, M. Jean-Louis ROGER, Mme. Merzouba COCOZZA, M. Jean-François MERLY, M. Brahim FELLAH, Mme. Sonia ZERIZER, M. Jean-Christophe LAGARDE, M. Mohamed KHEMLICHE, Mme Luisa PILMANN, Mme. Marina NIKODIJEVIC, M. Grégory CHAVAROC, M. Olivier VALENTIN, M. Hacène CHIBANE
Conseillers Municipaux

Jusqu'à 20 h 15 :

Présents à la séance. 33
Représentés..... 16

A partir de 20 h 15

Présents à la séance. 34
Représentés..... 15

REPRESENTES :

Absents 0

M. YACINE MAHMOUDI	PAR	M. ANTHONY MANGIN
MME. MARTINE BOUVELOT	PAR	MME. GEORGES-MARIE YERRO
MME. ARHELLA ELSODY	PAR	M. JEAN-LUC MILLARD
MME. FERNANDE GODIER	PAR	M. MICHEL LASTAPIS
MME. JACQUELINE TORDJMAN	PAR	MME. BERNADETTE VANDENABELLE
MME. JACQUELINE BOUTHORS	PAR	MME. AUDE LAGARDE
MME GLORIA DA SILVA	PAR	M. ROMAIN DACHIVILLE
M. JEAN-JACQUES BENITAH	PAR	M. DOMENICO BARTUCCIO
M. STEPHANE SALINI	PAR	M. JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE
M. XAVIER BOURGEOIS	PAR	M. JEAN-LOUIS ROGER
MME. MYRIAM MABIRE	PAR	MME. MURIEL LAGNEAU
M. HAMID CHABANI	PAR	M. MAX CAMUS
M. TOM ZEMITI	PAR	M. RAOUL ROSA
MME. NATHALIE VASSEUR	PAR	M. OLIVIER VALENTIN
MME. NATHALIE LAROCHE	PAR	M. HACENE CHIBANE
<u>JUSQU'A 20 H 15:</u>		
MME. LUISA PILMANN	PAR	MME. ELISA CARCILLO

Secrétaire de séance : MME. CLEMENTINE MAKANGILA

RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

INTRODUCTION

C'est la Loi du 6 février 1992 qui a étendu aux Communes de plus de 3 500 habitants l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Il y a une trentaine d'années, l'heure était à la décentralisation. Il fallait rapprocher les décisions des citoyens et permettre à l'Etat de se concentrer sur ses missions régaliennes.

A cette époque, les Régions, les Départements et les Communes étaient les seuls niveaux d'administrations obligatoires. A cette époque, les trois niveaux votaient les impôts économiques et les impôts ménages dans des fourchettes et avec des règles de liaison entre eux communément acceptées, ce qui leur conférait une véritable autonomie.

Depuis 20 ans, à cause des différents Gouvernements qui se sont succédés mais aussi d'une haute administration qui est resté intangible, le vote des impôts s'est considérablement réduit au contraire des niveaux d'administration obligatoire qui sont passés de 3 à 5, de sorte que l'autonomie fiscale de nos collectivités n'est plus qu'un lointain souvenir.

Au passage, la Loi NOTRE qui a créé ce monstre s'est attachée à combler une grave lacune : les Débats d'Orientations Budgétaires n'étaient pas homogènes !

La démocratie locale étant en péril, le Ministère de l'Intérieur s'est empressé de codifier les informations que doivent fournir les Communes, et, notamment la durée effective du travail dans les collectivités, le détail de la rémunération des dépenses de personnel etc...

Compte tenu de l'inutilité absolue de ce type d'informations pour juger de la pertinence des choix budgétaires, mais compte tenu également du caractère implacable du défaut de communication de ces informations dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, ceux-ci figureront à la fin du document.

I) ELEMENTS DE CONTEXTE

Le rapport annuel de la Cour des Comptes qui vient d'être publié apporte d'intéressantes précisions sur l'environnement économique de la France.

En premier lieu, la prévision du déficit public s'établirait en 2018 à 2.7 points du PIB, soit le même taux qu'en 2017. Ce résultat est le moins bon depuis 8 ans.

La dette publique rapportée au PIB atteindrait 98.7 points contre 60 pour l'Allemagne !

De plus, les mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages conduiraient le déficit public à 3.2 points du PIB en 2019. Encore faut-il que la prévision de croissance de 1.7 % soit atteinte.

« La nouvelle prévision de déficit public reporterait au-delà de 2019 les perspectives de baisse du ratio de la dépense publique » ajoute la Cour, qui conclut par un nouvel appel à une maîtrise accrue des dépenses publiques.

Certes, les dernières modifications de la Loi de Finances avaient pour principal objectif de calmer les revendications des « gilets jaunes », à l'époque, massivement soutenues par l'opinion publique.

La nécessité d'une réponse forte pour que la révolte ne se transforme pas en révolution était devenue une évidence. Pourtant, on ne peut oublier que les maladresses et l'arrogance de certaines attitudes ou propos des membres du Gouvernement, voire du Président de la République, lui-même, ont largement contribué à l'exaspération d'une partie de la population.

On pointera également le discours récurrent sur le « nouveau monde » qui rendrait obsolète les corps intermédiaires (Députés, syndicalistes et Maires jetés dans le même panier de « l'ancien monde » notamment).

Aujourd'hui, le Gouvernement se rend compte de la difficulté d'engager le dialogue avec un groupe qui, refuse l'intermédiation.

Tout naturellement, le Président de la République réalise avec les Maires ses premières auditions dans le cadre du Grand Débat car ce sont eux qui sont au plus près des citoyens de leur Commune.

Pour autant, rien n'est réellement résolu. Le Grand Débat fourmille d'idées plus contradictoires les unes que les autres, la plupart souhaitant, en même temps, baisse des impôts, augmentation des dépenses et réduction du déficit public !

A aucun moment, le Président de la République ou les Ministres, n'ont remis en cause le rôle omnipotent de l'Etat. La décentralisation est le grand oublié de cette affaire. Pourtant, en serait-on arrivé là si la proposition de confier aux Maires le soin de réglementer la vitesse à 80 km/h sur les portions de voie les plus dangereuses avait été retenue ?

Pourtant, le rôle des collectivités locales est reconnu, y compris dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le Ministre du budget s'est ainsi félicité que la hausse des dépenses de fonctionnement en 2018 a été de 0.3 %, inflation comprise. Mais ... en fait, selon Monsieur DARMANIN, c'est grâce au Gouvernement ! Comment ? Parce-que les dépenses de personnel représentent en moyenne 50 à 60 % du budget et que le point d'indice continue d'être bloqué depuis 10 ans... CQFD !

L'an dernier quand l'administration a pris connaissance des objectifs fixés par la Loi de Finances, ses responsables ont fait part de la difficulté extrême d'atteindre l'objectif d'1.2 % voire même 1.26 % après correction de l'objectif fixé spécifiquement pour Drancy. En effet, l'inflation moyenne pour 2018 s'est établie à 1.85 %. Il fallait donc donner un service public équivalent avec un budget de - 0.59 % toutes choses égales par ailleurs !

Nous verrons plus loin quel a été le « score » à Drancy.

II) LES PRIORITES DU BUDGET

Comme toutes ces dernières années, l'Education reste le principal poste de dépenses en investissement, avec 10 660 000 euros.

En effet, il n'y a aucune raison objective de réduire notre effort dans ce secteur dont chacun sent bien qu'il est capital pour l'avenir de nos enfants. Les réformes entreprises dans ce secteur par le Gouvernement actuel reçoivent une très large approbation des Français, et ce phénomène n'est pas très fréquent, et c'est un euphémisme. Toutes les améliorations proposées par Monsieur BLANQUER (retour de la semaine de 4 jours, dédoublement des classes de CP et CE1 dans les REP, réforme du BAC, etc...) doivent être accompagnées par les collectivités territoriales à qui appartiennent respectivement écoles, collèges, lycées. C'est la raison pour laquelle par l'intermédiaire d'une opération d'aménagement conduite par Paris Terres d'Envol, un gymnase dont profitera le Lycée le Rolland sera construit sur un terrain municipal. La fin de la construction des 21 classes de l'école Jules Ferry libèrera des locaux qui permettront d'ouvrir un second club ado sur le site l'école Deschamps. L'achèvement des travaux d'extension de la maternelle Jean Macé permettra à son école élémentaire de récupérer les locaux qui lui sont nécessaires, tandis que débutera la construction de 10 classes élémentaires sur le site Quatremaire.

En 2019, une nouvelle crèche dont 27 berceaux seront réservés par la Ville ouvrira dans l'opération immobilière Saint-Germain.

L'aménagement de l'ilot piscine, nouvelle opération d'aménagement piloté par Paris Terres d'Envol démarrera par la création d'une nouvelle voirie dont l'assainissement sera réalisé par l'Etablissement Public. Parallèlement la Ville lancera deux délégations de service public afin de construire un parking public de 218 places d'une part et d'autre part de rénover notre stade nautique et de l'agrandir par un nouveau bassin de 25 mètres ainsi que de nouveaux bassins à vocation ludique.

Une partie des locaux construits par la société Robert Alday avenue Marceau deviendront propriété de la Ville qui pourra les aménager afin d'y installer le service de la Police Municipale sur une surface double de celle qu'elle occupe actuellement.

On le voit bien ces investissements, aussi variés soient-ils, montrent que la Municipalité ne renonce pas à ses ambitions d'amélioration de la vie des drancéens malgré les contraintes qui lui sont imposées.

La seconde priorité du budget est l'embellissement de la Ville.

2019 marquera la fin du programme de rénovation complète de l'éclairage public, avec l'inscription de 3 700 000 euros de crédits supplémentaires. Ce programme qui aura coûté 13,7 millions d'euros en 50 mois aura permis, sans qu'on y prenne garde d'éviter un risque majeur qui pesait sur notre cité depuis des décennies : si le transformateur central de Drancy avait brûlé, la ville aurait été privée d'éclairage public pendant plusieurs mois ! Les travaux réalisés depuis 4 ans permettent à présent d'alimenter le réseau en basse tension, de réaliser des économies et de sécuriser notre système par des boucles d'alimentation par quartier.

L'aménagement du square Mandela permettra aux résidences Lech WALESA, Emile ZOLA, Vaclav HAVEL et Konrad ADENAUER de bénéficier d'un espace vert de proximité de jeux d'enfants, de jeux de boules, de jeux d'eau, d'un street workout et de jardins familiaux sera très apprécié des habitants du centre-ville.

Enfin, le city parc Gagarine dans le quartier de l'Avenir sera réhabilité, tandis qu'un nouveau square sera réalisé rue Bois de Groslay dans le quartier Jules Auffret.

Le plan de renouvellement des arbres d'alignement se poursuivra afin d'entretenir la couverture végétale des rues pavillonnaires de la Ville.

L'ambition environnementale et la participation de Drancy dans la lutte contre le réchauffement climatique ne se démentiront pas l'an prochain. Ainsi, la moitié du parc de véhicules de liaison sera changé. La filière Bluecar, née de l'expérience Autolib, ne permettant plus la maintenance

optimale de nos voitures électriques. Dans le même domaine, la Ville a reçu une subvention de 29 545 euros hors taxes permettant de financer 70 % de l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques qui seront en libre accès à la population depuis notre domaine public.

Enfin, débutera l'an prochain, le grand chantier de la prochaine décennie : le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU). Certes la Loi Notre en a confié le pilotage à l'EPT Paris Terres d'Envol mais dans la réalité des faits, c'est bien la commune qui en supportera la charge financière, ce sont bien les équipes Drancéennes de l'OPH et de la Ville qui assureront les opérations de déménagement, de murage des appartements vacants, de relogement provisoires ou définitifs bref, tout le travail qui a permis la disparition du « Petit Jules » ou des cages à lapin de la cité Pierre Sépard qui font à présent partie d'un passé révolu. Pour que l'histoire de la Cité Gaston Roulaud ne disparaisse pas complètement, une partie du bâtiment C sera conservé. Il s'agit là d'un compromis trouvé avec l'architecte des Bâtiments de France pour conserver la « mémoire » du tissu urbain Drancéen tel que l'avait conçu l'architecte Marcel LODS.

L'essentiel est que ce projet permettra la construction de 1 100 logements sur le quartier dont 280 nouveaux logements locatifs sociaux (+ 103 LLS réhabilités soit 33.5%) auxquels s'ajouteront 420 autres nouveaux LLS développés dans des petits programmes situés dans 7 autres secteurs de la ville, et en dehors des quartiers politique de la ville, améliorant la mixité sociale à laquelle la Municipalité est très attachée.

III) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'an dernier, le Conseil Municipal avait voté 95 170 000 euros en dépenses de fonctionnement. Grâce à nos efforts de gestion quotidiens, 93 310 000 euros seulement ont été consommés.

C'est la raison pour laquelle il ne vous sera proposé qu'une augmentation des autorisations de dépenses de 300 000 euros par rapport au budget de l'an dernier, soit 0.3 %.

Chacun pourra se rendre compte que nos dépenses de fonctionnement non seulement n'augmentent pas mais diminuent au moins en euros constants si ce n'est en valeur absolue. Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement n'ont augmenté en 2018 que de 0.71 %.

Nous avons donc largement atteint l'objectif fixé par le contrat qui s'établissait à 1.28 %.

La modération de nos dépenses n'est donc pas un épisode conjoncturel et reflète la stratégie de la Ville qui a depuis près de 20 ans construit son développement sur la recherche constante de nouvelles économies et de gains de productivité.

Du côté de l'emprunt, la charge des intérêts va diminuer car nous allons bénéficier du retour à taux fixe d'un emprunt structuré. Ce n'est pas une surprise, car prévu depuis 10 ans dans les contrats de prêts, 2019 sera la première année sans emprunt structuré. Même si au cours de ces années, la Ville n'a jamais subi de pertes du fait du recours à ces emprunts, au contraire, elle a économisé 5 685 000 euros d'intérêts, le dernier emprunt de cette nature était celui qui évoluait le moins favorablement.

Sa cristallisation en taux fixe nous permet de réduire de 400 000 euros les intérêts de la dette propre de Drancy. Les intérêts de la dette récupérée de l'EPT diminuent également de 80 000 euros.

La ligne de trésorerie moins sollicitée que les années précédentes nous permettent d'économiser 20 000 euros à ce titre. Au total, le coût de la dette de Drancy diminuera de 12.6 % en 2019, bien loin de la catastrophe annoncée par certains depuis des lustres.

IV) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Une grande stabilité des recettes de fonctionnement est à attendre pour 2019.

En effet, les diverses dotations sont en hausse de 0.8 %, les bases de fiscalité sans variation des taux des ménages, affichant un progrès de 1.4 %. A contrario, la refacturation des frais de personnel au CCAS est supprimée et fait diminuer facialement de 920 000 euros les recettes de l'exercice.

La bonne surprise de l'année 2019 est une conséquence de 2018. L'an passé, l'excédent de fonctionnement a augmenté de 116 % passant de 2 278 000 à 4 912 000 euros.

Il s'agit là d'un phénomène tout à fait conjoncturel dû essentiellement à la section d'investissement dont le déficit s'est artificiellement réduit de 10 M€.

Afin de faire bénéficier les Drancéens de nos efforts de gestion, la Municipalité a décidé de procéder à une baisse de 0,5% du taux des impôts communaux payés par les drancéens.

Cette réduction, même modeste, marquera la volonté de l'équipe municipale de ne pas aggraver les difficultés des Drancéens en matière de pouvoir d'achat si malmené pour de nombreux concitoyens. Mais surtout, cette réduction vient conclure une période de dix années sans hausse d'impôts communaux et augure de notre volonté de baisse régulière de nos impôts locaux dans les prochaines années, au rythme des économies que nous réaliserons. Si c'est donc une première dans l'histoire de Drancy, ce ne sera donc pas une dernière.

Parallèlement, les augmentations tarifaires des services publics n'évolueront pas plus que l'inflation alors qu'ils sont dans leur grande majorité beaucoup plus bas que la moyenne départementale.

Après 10 ans de stabilité des taux de la fiscalité ménages, la première baisse de ces taux à Drancy est aussi un signal envoyé à l'Etat : Oui, les collectivités territoriales peuvent maîtriser leurs dépenses de fonctionnement, oui elles sont également en mesure de maîtriser leur endettement mais elles peuvent aussi prendre des décisions courageuses lorsqu'elles disposent de la liberté de le faire. En d'autres termes, puisque l'Etat central n'est plus en capacité de le faire, relançons un acte III de la décentralisation pour éviter un acte 148 des gilets jaunes, des stylos rouges ou d'autres avatars multicolores !

V) LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Depuis 18 ans, la Ville n'a cessé d'avoir une politique active d'acquisition et de cession dans le domaine foncier.

Celle-ci a eu plusieurs effets positifs. Le premier est qu'en maîtrisant son urbanisme elle a canalisé les promoteurs immobiliers vers les axes principaux de la Ville, protégeant ainsi la zone pavillonnaire d'une densification inappropriée. Le second était de constituer des réserves foncières pour permettre le relogement dans le cadre de l'ANRU 2 dont nous pressentions la nécessité, il y a déjà 15 ans. Le troisième effet, est de permettre à la Ville de bénéficier des plus-values générées par le marché immobilier au fil des années car si nous observons une stabilité des prix du foncier depuis quelques années, celui-ci a cependant crû de façon substantielle sur les deux dernières décennies.

C'est essentiellement grâce aux cessions immobilières que la Ville va financer non seulement ses dépenses d'investissement 2019 mais également celles des années futures.

Dès le budget primitif, c'est-à-dire sur la base d'engagement ferme des acquéreurs, la somme de 6 110 000 d'euros pourra être inscrite au budget à ce titre.

La conséquence immédiate sera de ne pas accroître le stock de la dette en 2019 hors reports. En effet, si celle-ci est prévue en hausse d'1.84 millions d'euros sur le papier, les autres cessions de l'année 2019 ne sont pas comptabilisées et l'intégralité des dépenses prévues ne sera pas réalisée en totalité.

A l'inverse, la FCTVA sera en diminution de 1.5 millions d'euros compte tenu du retard des travaux des écoles Jules Ferry et Jean Macé de l'an dernier à cette année.

Cette baisse est presque intégralement compensée par l'augmentation des subventions d'investissement qui passent de 1.45 à 2.75 millions d'euros grâce à l'intervention de la Métropole du Grand Paris qui a examiné favorablement les dossiers de subvention que nous

lui avons transmis, particulièrement dans le cadre de l'isolation thermique du groupe scolaire Joliot Curie et de l'acquisition de véhicules électriques.

Bien entendu, d'autres demandes de subventions seront sollicitées dans le cours de l'exercice mais par précaution budgétaire, leur montant n'est pas anticipé dans le projet du budget. Enfin, l'épargne nette vient compléter le financement de la section d'investissement.

VI) NIVEAU D'EPARGNE

Le budget 2019 inscrira un nouveau record en ce domaine : l'autofinancement brut progressera de 19.6 % à 17 640 000 euros. L'augmentation aura été de près de 5 millions en 3 ans !

Ainsi que nous l'avions indiqué au cours des délibérations précédentes relatives aux relations financières entre l'EPT et la Ville, Drancy a repris dès 2018 la quasi-totalité du coût de la dette qui lui revenait après la restitution des compétences provenant de Paris Terres d'Envol.

On peut donc comparer l'autofinancement net, c'est-à-dire après le remboursement du capital des emprunts qui sera inscrit au titre de 2019 à celui de l'an passé sans correction aucune.

Il progresse de 10,10 % à 8 060 000 euros, ce qui constitue là encore un remarquable résultat.

VII) NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Au 31 décembre 2018, le niveau d'endettement de la collectivité était de 131 985 218 euros compte tenu de l'intégration de 13 691 473 euros de l'encours de dette de l'ancienne Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget.

Chacun, qui s'intéresse quelque peu aux finances des collectivités, sait que ce chiffre n'a que peu d'importance en soi. Ce qui importe est le ratio de la capacité de désendettement. Celui-ci était de :

- 8.5 années au 31 décembre 2015
- 8.4 années au 31 décembre 2016

- 7.8 années au 31 décembre 2017
- 8.6 années au 31 décembre 2018

La prise en compte de l'encours de la dette de l'EPT dégradera ce ratio au 31 décembre 2019, il restera cependant inférieur à 12 ans, plafond indiqué dans le contrat nous liant à l'Etat dans le cadre de la maîtrise des finances publiques.

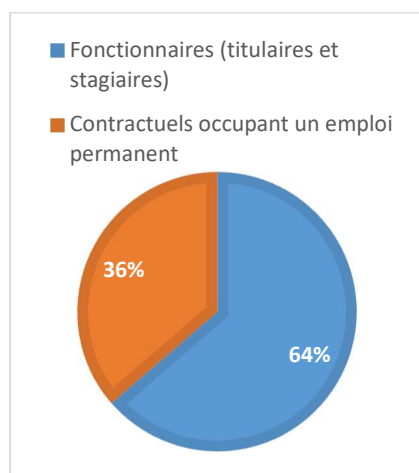
VIII) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le stock d'autorisations de programmes (AP) en cours de réalisation (non clôturées) s'élève à 85,7M€ et concerne 18 programmes (cf. annexe APCP). 5 nouvelles AP millésimées 2019 sont prévues pour un montant de 19,1M€. 47,3M€ de crédits de paiement (CP) ont déjà été réalisés au 1er janvier 2019 sur les AP en cours. Au total, 14,6M€ de CP sont prévus au budget 2019 et 23,8M€ seront à inscrire sur les budgets suivants hors nouveaux programmes à voter à partir de 2020.

IX) INFORMATIONS OBLIGATOIRES

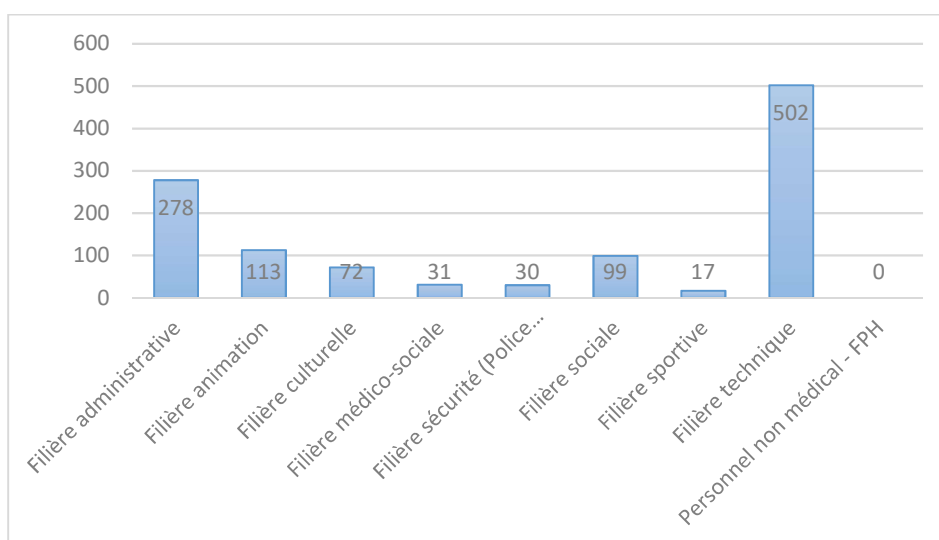
Effectifs au 31/12/18

Agents en position d'activité (tous statuts)	1794
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	1142
Contractuels occupant un emploi permanent	652
Dont agents remplaçants	17



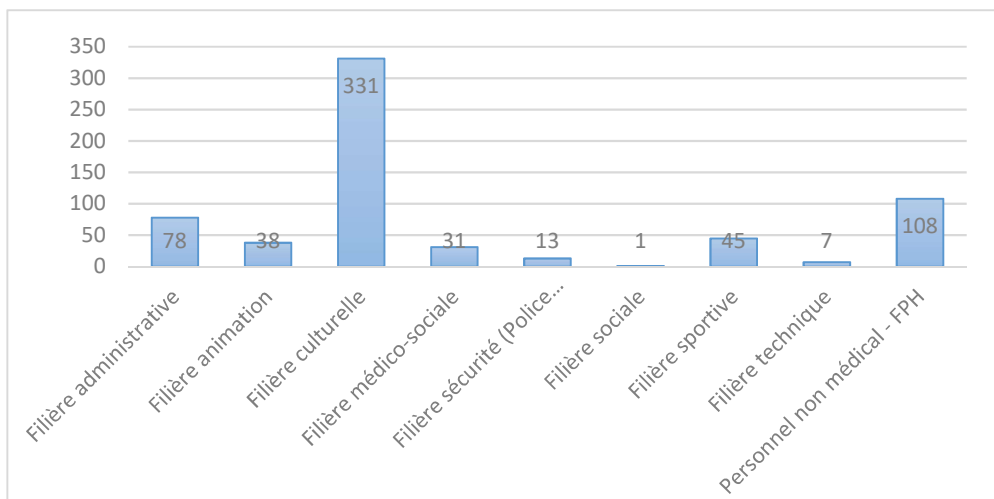
Fonctionnaires : répartition par filière

FILIERES	1142
Filière administrative	278
Filière animation	113
Filière culturelle	72
Filière médico-sociale	31
Filière sécurité (Police Municipale)	30
Filière sociale	99
Filière sportive	17
Filière technique	502
Personnel non médical - FPH	0



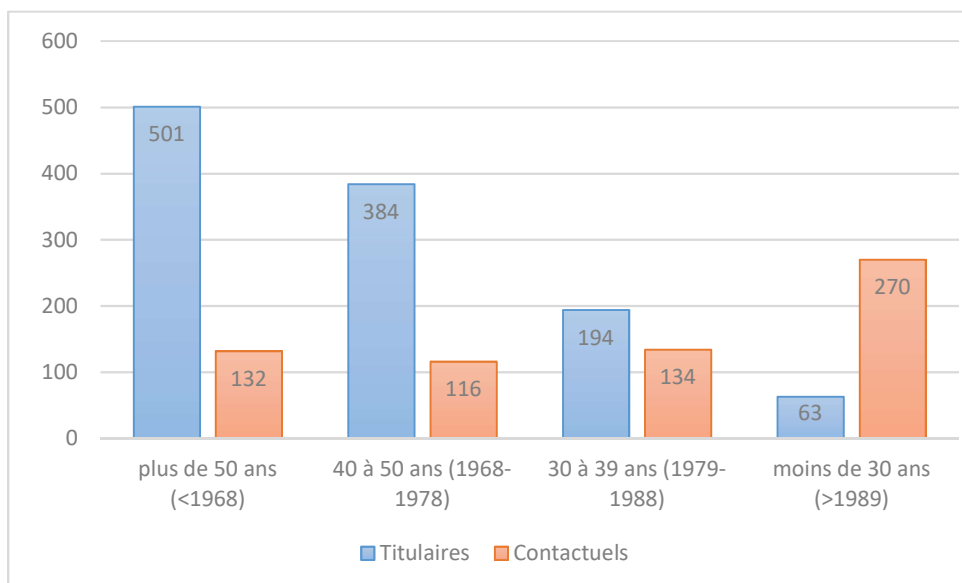
Contractuels : répartition par filière

FILIERES	652
Filière administrative	78
Filière animation	38
Filière culturelle	331
Filière médico-sociale	31
Filière sécurité (Police Municipale)	13
Filière sociale	1
Filière sportive	45
Filière technique	7
Personnel non médical - FPH	108



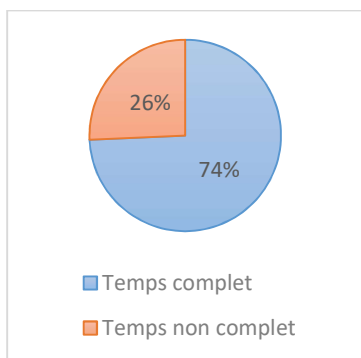
Répartition par classe d'âge et par statut

	Titulaires	Contractuels
plus de 50 ans (<1968)	501	132
40 à 50 ans (1968-1978)	384	116
30 à 39 ans (1979-1988)	194	134
moins de 30 ans (>1989)	63	270
Total	1142	652



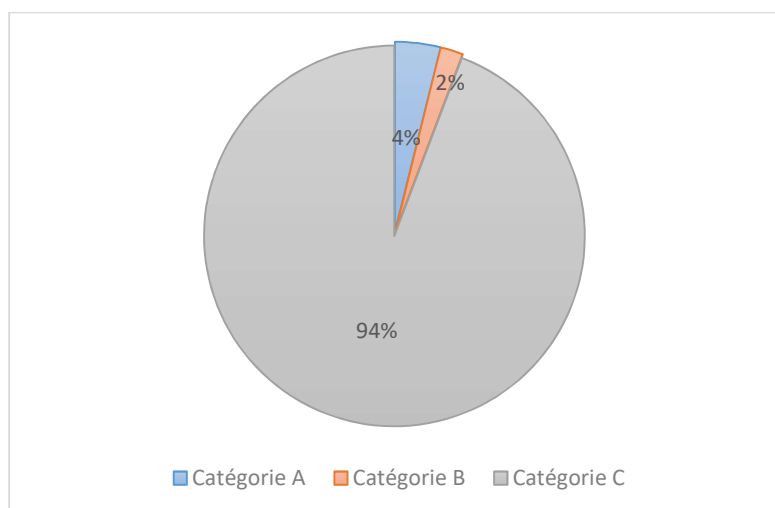
Répartition des effectifs par modalité d'exercice du temps partiel

Temps complet	1333
Temps non complet	461
TOTAL	1794



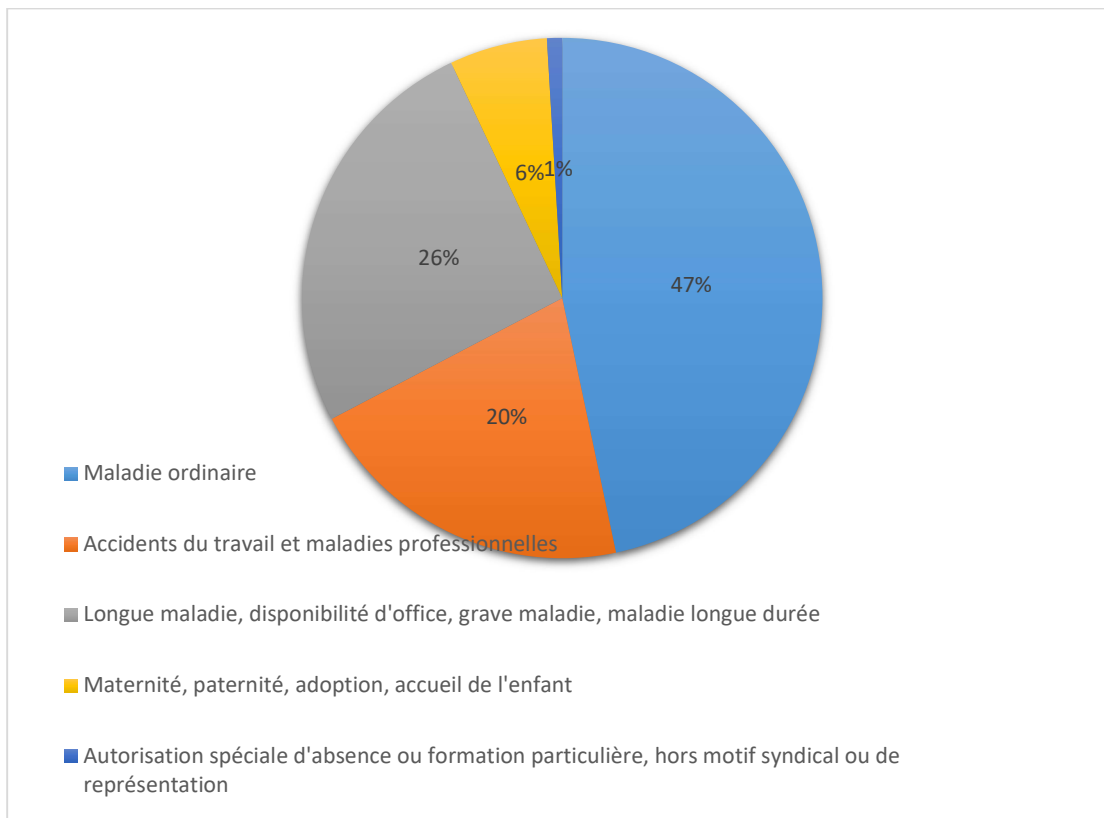
Répartition de l'emploi d'agent en situation d'handicap

Catégorie A	4
Catégorie B	2
Catégorie C	98
Total	104



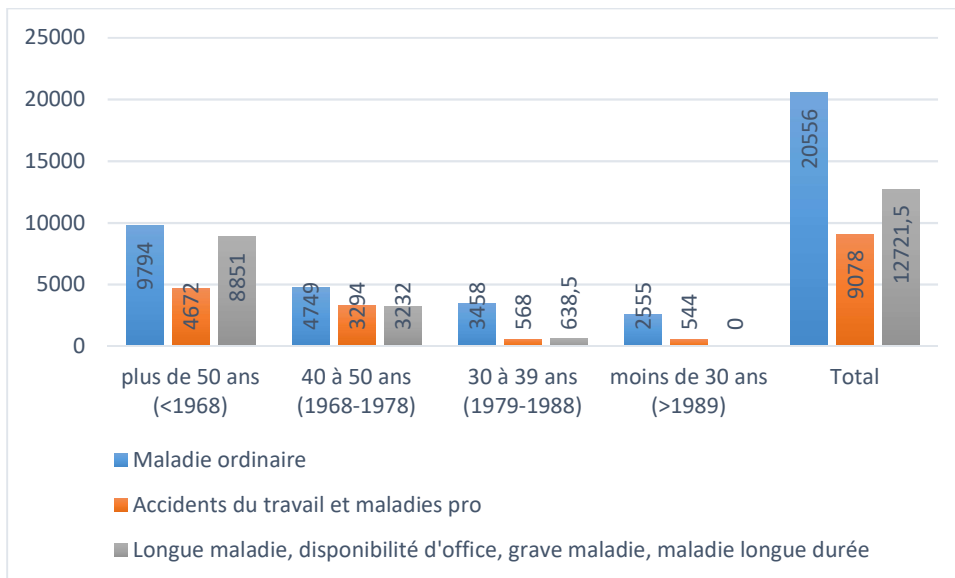
Décompte des jours d'absences - Répartition par type d'absence

Maladie ordinaire	20556
Accidents du travail et maladies professionnelles	9078
Longue maladie, disponibilité d'office, grave maladie, maladie longue durée	11295
Maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant	2681
Autorisation spéciale d'absence ou formation particulière, hors motif syndical ou de représentation	412
Total	44022



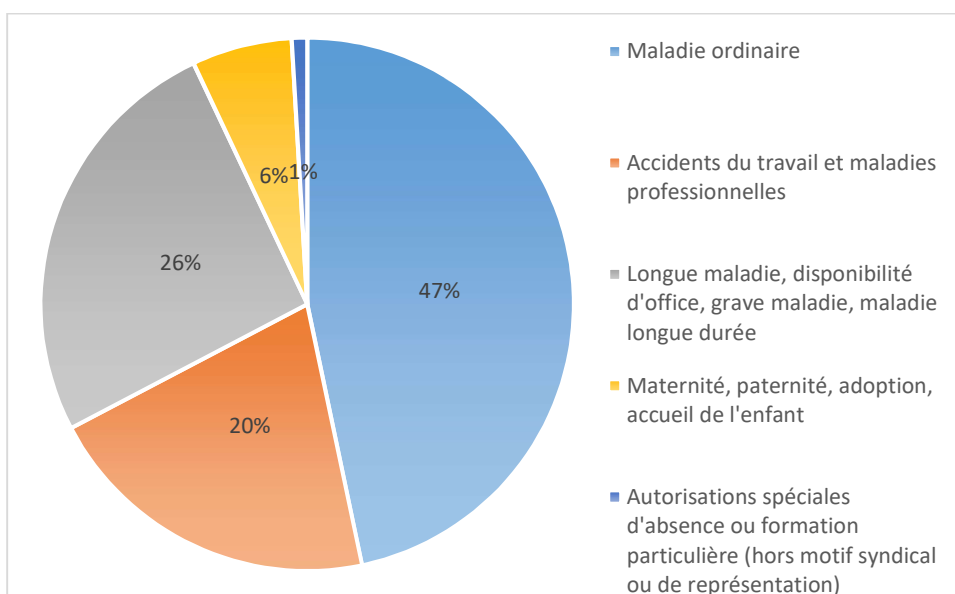
Répartition des jours d'absence par tranche d'âges et motifs d'absence (hors maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant, autorisations spéciales d'absence)

	Maladie ordinaire	Accidents du travail et maladies pro	Longue maladie, disponibilité d'office, grave maladie, maladie longue durée
plus de 50 ans (<1968)	9794	4672	8851
40 à 50 ans (1968-1978)	4749	3294	3232
30 à 39 ans (1979-1988)	3458	568	638,5
moins de 30 ans (>1989)	2555	544	0
Total	20556	9078	12721,5



Nombre de jours d'absence par agent ayant été absent ou non et selon le type d'absence

Effectif concerné	1794	agents
Toutes absences	24,54	jours moyens par agent
Maladie ordinaire	11,46	jours moyens par agent
Accidents du travail et maladies professionnelles	5,06	jours moyens par agent
Longue maladie, disponibilité d'office, grave maladie, maladie longue durée	6,3	jours moyens par agent
Maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant	1,49	jours moyens par agent
Autorisations spéciales d'absence ou formation particulière (hors motif syndical ou de représentation)	0,23	jours moyens par agent



Prévention des risques professionnels

Personnels affectés au 31/12/18

Assistants de prévention (ex-agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité) : **9**

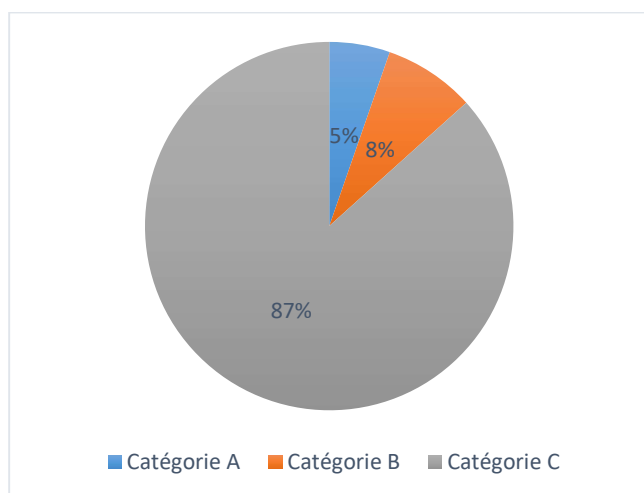
Conseillers de prévention (ex-agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité) : **2**

Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) : **0**

Médecins de prévention : **0**

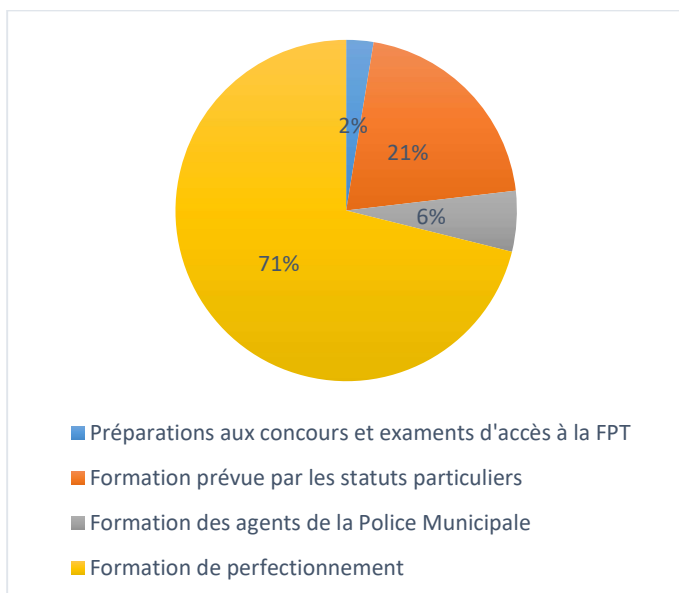
Jours de formation effectués

	Nb jours
Nombre total de jours de formation (tous agents)	2737,7
Catégorie A	146
Catégorie B	219,16
Catégorie C	2372,54



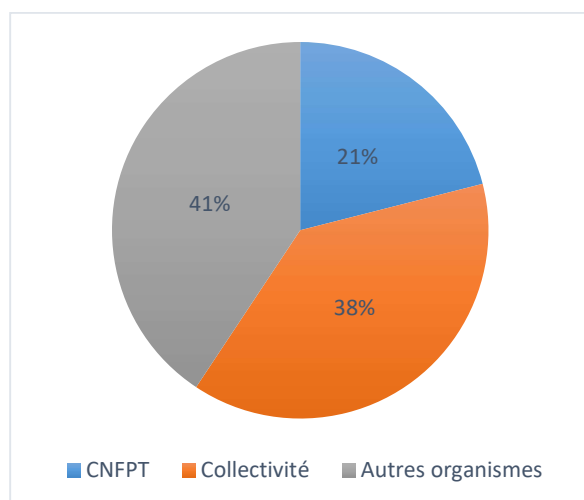
Types de formation suivies

	Nb jours
Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	70,5
Formation prévue par les statuts particuliers	563,5
Formation des agents de la Police Municipale	157
Formation de perfectionnement	1946,7



Organismes formateurs

	Nb jours
CNFPT	575,5
Collectivité	1049
Autres organismes	1113,2



Dépenses de formation

Total des sommes investies au titre de la formation (y compris les frais de déplacement)

160 075,16

Dépense moyenne

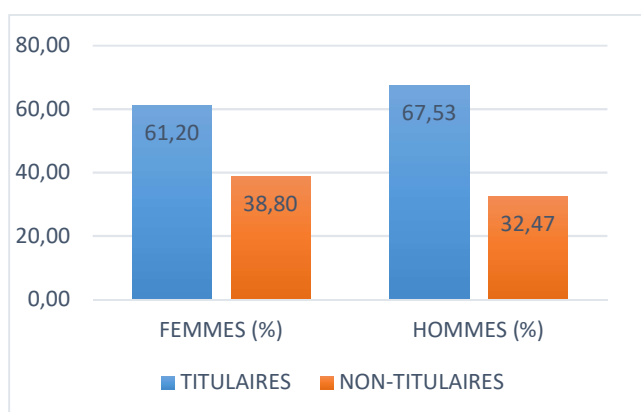
58,47 € par jour de formation

Validation des acquis et de l'expérience (VAE)

Dossiers de VAE déposés en 2018	1
Dossiers ayant débouché sur une VAE dans l'année	0

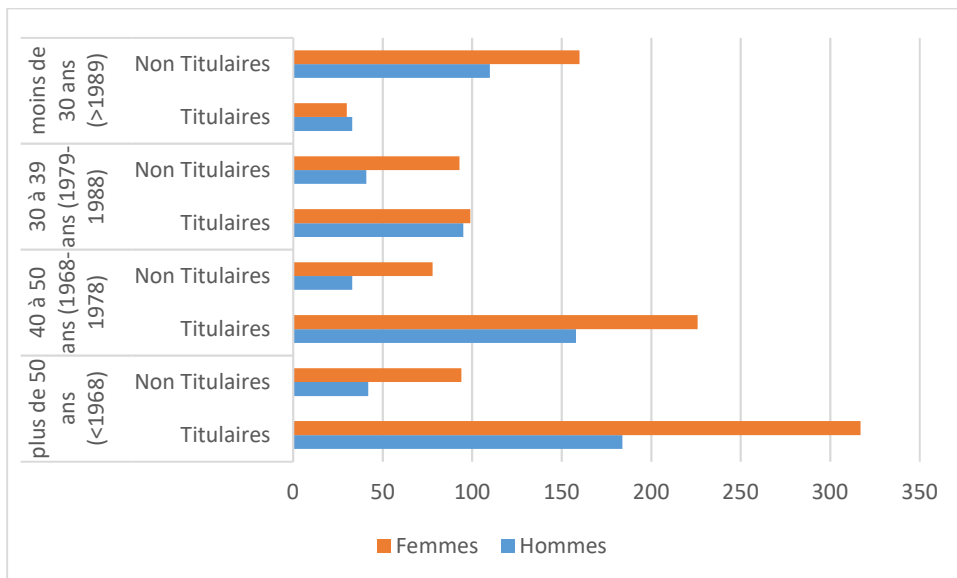
Synthèse parité hommes-femmes

	FEMMES (%)	HOMMES (%)
TITULAIRES	61,20	67,53
NON-TITULAIRES	38,80	32,47



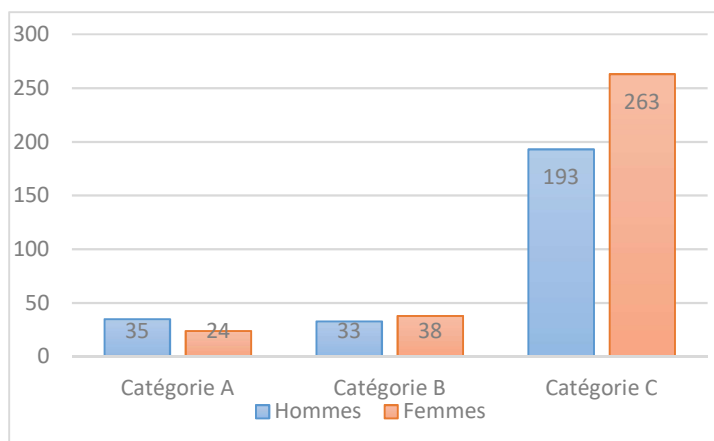
Pyramide des âges selon le statut en 2018

		Hommes	Femmes
plus de 50 ans (<1968)	Titulaires	184	317
	Non Titulaires	42	94
40 à 50 ans (1968-1978)	Titulaires	158	226
	Non Titulaires	33	78
30 à 39 ans (1979-1988)	Titulaires	95	99
	Non Titulaires	41	93
moins de 30 ans (>1989)	Titulaires	33	30
	Non Titulaires	110	160
Total		696	1098



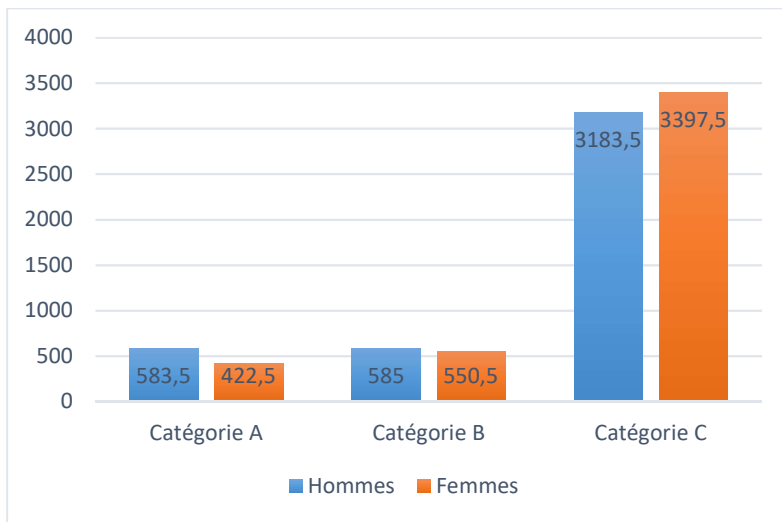
Nombre d'agents ayant un CET selon le sexe et la catégorie hiérarchique

	Hommes	Femmes
Catégorie A	35	24
Catégorie B	33	38
Catégorie C	193	263
Total	261	325



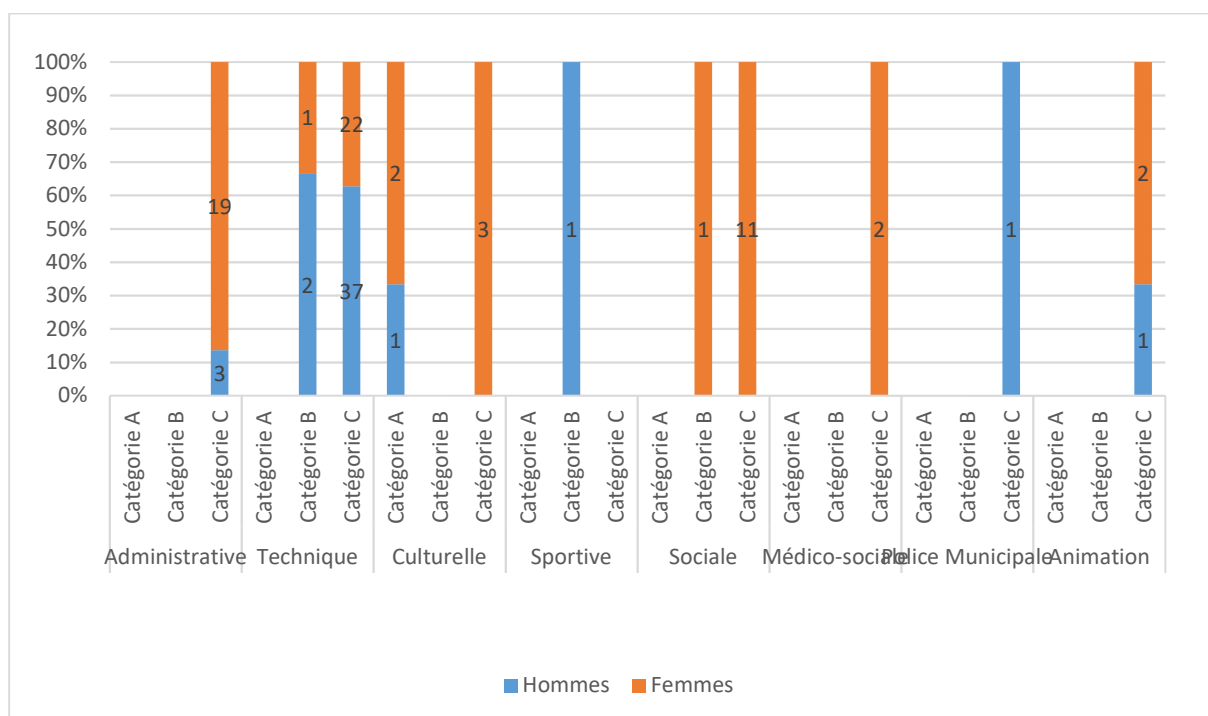
Nombre de jours accumulés selon le sexe et la catégorie hiérarchique

	Hommes	Femmes
Catégorie A	583,5	422,5
Catégorie B	585	550,5
Catégorie C	3183,5	3397,5
Total	4352	4370,5



Répartition Hommes/femmes des avancements de grade

		Hommes	Femmes
Administrative	Catégorie A		
	Catégorie B		
	Catégorie C	3	19
Technique	Catégorie A		
	Catégorie B	2	1
	Catégorie C	37	22
Culturelle	Catégorie A	1	2
	Catégorie B		
	Catégorie C		3
Sportive	Catégorie A		
	Catégorie B	1	
	Catégorie C		
Sociale	Catégorie A		
	Catégorie B		1
	Catégorie C		11
Médico-sociale	Catégorie A		
	Catégorie B		
	Catégorie C		2
Police Municipale	Catégorie A		
	Catégorie B		
	Catégorie C	1	
Animation	Catégorie A		
	Catégorie B		
	Catégorie C	1	2



Les dépenses de personnel

Le montant 2018 réalisé des dépenses de personnel a été de 58 102 620 €.

Traitement indiciaire : 26 022 198 €

Montant des NBI : 339 983,92 €. 522 agents en bénéficiant

Montant des SFT (supplément familial de traitement) versés : 337 704,40 €

Régime indemnitaire

En matière de régime indemnitaire, la collectivité a mis en place en janvier 2017 le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de la manière suivante :

- RI PART 1 : lié au cadre d'emploi et au groupe de fonctions de chaque agent
- RI PART 2 : lié aux suggestions particulières attachées aux fonctions de l'agent
- RI PART 3 : lié à l'évaluation annuelle dite CREP (compte rendu d'évaluation professionnelle)

- IFSE (Part 1 et 2) : 4.468.320 €
- CIA (Part 3) : 964.975 €

Heures supplémentaires

- Montant : 846.558 €
- Nombre : 38.856 heures

Il y avait 26 agents logés au 1^{er} janvier 2019 (gardiens d'écoles, stades, stade nautique, Mairie, C.T.I.).

La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures dans les services communaux.

Evolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses pour 2019

La Ville a construit en 2018 son référentiel métier qui comporte 137 métiers qui a été diffusé en septembre l'intranet et sous forme de classeur papier.

Une démarche d'informatisation des caractéristiques de chacun des postes de travail (organigramme, nombre et qualité des postes par service, missions, activités, compétences requises, etc.) est en cours en lien le tableau des effectifs et les entretiens annuels d'évaluation. Elle nous permettra de mieux piloter les évolutions quantitatives et qualitatives de nos agents.

Concernant l'année 2019 les évolutions en matière de personnel sont les suivantes :

- 23 départs en retraite dont 7 ne seront pas remplacés
- 14 transformation de emplois aidés arrivant à terme en agents contractuels
- Création de deux postes permettant l'ouverture de la Maison de la parentalité
- Comblement de 15 postes vacants : 9 postes de policiers municipaux et 6 postes de surveillant pour le CSU
- Création de 2 postes d'Atsem liés à des ouvertures de classes supplémentaires
- Création de postes de gardiens aux installation sportives

- 2 transformation de temps partiel en temps complet

Concernant les charges de personnels les principaux postes de dépenses supplémentaires sont les suivants :

- Augmentation de la cotisation transport : 62.270 €
- Mise en œuvre de la 2ème étape du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunération) : 201.000 €
- Elections européennes : 31.023 €
- Nouvelle prestation d'action sociale post bac : 59.000 €
- Augmentation de 4 % de la participation employeur à Harmonie Mutuelle : 12.298 €

A signaler que le choix fait en 2017 de ne plus être en auto-assurance concernant les indemnités pour perte d'emploi des agents contractuels permettra d'économiser 87.083 € en 2019.

X) CONCLUSION

Plutôt que de complexifier en pure perte le rapport sur les orientations budgétaires, l'Etat aurait été beaucoup plus avisé de supprimer, enfin, le sixième niveau d'administration.

Annoncé une demie douzaine de fois, l'intervention du Président de la République sur ce sujet a été reportée. La lettre aux Français dans le cadre du Grand Débat n'y fait pas non plus allusion.

Les spécialistes des collectivités territoriales s'arrachent les cheveux pour démêler l'écheveau des compétences entre la Région, Ile de France Mobilités, le SIPPAREC, la Métropole, Paris Terres d'Envol, le Département et la Ville pour tous les sujets qui touchent peu ou prou l'aménagement, c'est-à-dire tous les sujets !

Voilà une question qui paraît bien plus urgente pour la bonne administration territoriale que la communication du pourcentage d'agents de catégorie B dans l'ensemble des effectifs.

Que de temps gagné, que de risques de contentieux absurdes évités, avec un tout petit peu de courage politique et beaucoup, beaucoup de bon sens.

Sans être une « doléance », c'est en tout cas le souhait de la Municipalité, et je l'espère, de beaucoup d'autres !

ANNEXES :

- **Autorisations de programme**
- **Profil d'extinction de la dette**
- **Synthèse de la dette**
- **Structure de la dette**

IV
B2.1

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au-delà de 2020)
Millésime et intitulé de l'AP							
2006 Aménagement passerelle voie SCNF	1 794 000,00		1 794 000,00	75 473,46	0,00	1 718 526,54	
2007 ANRU - Conduite d'opérations	5 000 000,00		5 000 000,00	4 875 506,56	65 000,00	59 493,44	
2007 ANRU - Programme de voirie quartier Sémard	4 866 783,63		4 866 783,63	4 767 976,02	18 300,00	80 507,61	
2007 ANRU - Programme de voirie quartier J.Auffret	9 199 925,53		9 199 925,53	8 634 718,21	502 000,00	63 207,32	
2008 Programme pluriannuel de voirie-CLOTUREE	25 220 232,36	-339 849,68	24 880 382,68	24 880 382,68	0,00	0,00	
2009 ANRU - Programme de voirie quartier Cité du Nord	7 247 565,93		7 247 565,93	7 150 503,60	20 000,00	77 062,33	
2014 Construction du groupe scolaire Jules Ferry	18 000 000,00	454 415,41	18 454 415,41	14 986 415,41	3 468 000,00	0,00	
2014 Aménagement de terrains de tennis couverts rue Diderot	2 161 843,67		2 161 843,67	2 155 103,67	6 740,00	0,00	
2014 Extension locaux et PMR du groupe scolaire Timbaud/Dew	2 616 707,03	-39 788,03	2 576 919,00	2 512 919,00	64 000,00	0,00	
2017 Extension de classes de l'école maternelle Jean Macé	2 940 019,83	784 232,71	3 724 252,54	1 624 252,54	2 100 000,00	0,00	
2018 Extension et renouvellement de la vidéoprotection	1 200 000,00		1 200 000,00	169 552,64	400 000,00	400 000,00	230 447,36
2018 Extension élémentaire de l'école Quatremaire	6 235 000,00		6 235 000,00	307 246,95	3 500 000,00	2 385 000,00	42 753,05
2018 Acquisition des locaux de la police municipale	1 858 000,00		1 858 000,00		1 676 000,00	182 000,00	
2018 ANRU - Conduite d'opérations G.Roulaud	2 300 000,00		2 300 000,00		50 000,00	500 000,00	1 750 000,00
2019 Aménagement des locaux de la police municipale	1 700 000,00		1 700 000,00		80 000,00	1 620 000,00	
2019 Réhabilitation de l'école élémentaire Picasso/Cruie	2 500 000,00		2 500 000,00		250 000,00	1 750 000,00	500 000,00
2019 Aménagement du square Nelson Mandela	1 210 000,00		1 210 000,00		470 000,00	740 000,00	
2019 Aménagement des voiries du quartier du Baillet	2 700 000,00		2 700 000,00		700 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2019 Nouveau programme pluriannuel de voirie	11 000 000,00		11 000 000,00		1 270 000,00	1 300 000,00	8 430 000,00
Total	109 750 077,98	859 010,41	110 609 088,39	72 140 050,74	14 640 040,00	11 875 797,24	11 953 200,41

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant corrigé prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

ANNEXE : PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Montants en Euro

ANNÉE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT
2019	2,36	0,10	131 985 218,06	12 701 046,92	9 443 680,77	3 257 366,15
2020	2,35	0,10	130 541 537,29	12 404 005,13	9 349 438,43	3 054 566,70
2021	2,34	0,10	121 157 932,39	12 125 929,84	9 316 817,47	2 809 112,37
2022	2,32	0,11	111 841 114,92	11 504 603,65	8 937 786,96	2 566 816,69
2023	2,30	0,11	102 903 327,96	11 050 716,56	8 711 389,07	2 339 327,49
2024	2,29	0,11	94 191 938,89	10 917 855,14	8 792 139,81	2 125 715,33
2025	2,26	0,12	85 399 799,08	10 777 088,85	8 876 878,57	1 900 210,28
2026	2,24	0,12	76 522 920,51	10 641 037,87	8 965 802,46	1 675 235,41
2027	2,20	0,13	67 557 118,05	14 955 529,70	13 509 118,63	1 446 411,07
2028	2,20	0,10	54 047 999,42	9 638 663,96	8 482 861,08	1 155 802,88
2029	2,14	0,10	45 565 138,34	8 425 626,10	7 473 016,42	952 609,68
2030	2,04	0,11	38 092 121,92	7 704 982,03	6 952 401,27	752 580,76
2031	1,92	0,12	31 139 720,65	5 919 071,82	5 336 173,10	582 898,72
2032	1,80	0,14	25 803 547,55	4 960 498,07	4 509 019,27	451 478,80
2033	1,67	0,15	21 294 528,28	3 885 973,79	3 542 725,68	343 248,11
2034	1,64	0,16	17 751 802,60	3 666 081,16	3 387 363,18	278 717,98
2035	1,62	0,18	14 364 439,42	3 470 791,60	3 250 845,68	219 945,92
2036	1,59	0,21	11 113 593,74	3 163 074,42	2 996 655,77	166 418,65
2037	1,55	0,25	8 116 937,97	2 829 644,42	2 714 334,97	115 309,45
2038	1,58	0,34	5 402 603,00	1 543 241,20	1 466 076,20	77 165,00
2039	1,69	0,37	3 936 526,80	622 840,28	559 484,00	63 356,28
2040	1,72	0,38	3 377 042,80	458 247,67	402 042,80	56 204,87
2041	1,75	0,37	2 975 000,00	225 583,31	175 000,00	50 583,31
2042	1,75	0,37	2 800 000,00	222 540,70	175 000,00	47 540,70
2043	1,75	0,37	2 625 000,00	219 498,10	175 000,00	44 498,10
2044	1,75	0,37	2 450 000,00	216 455,49	175 000,00	41 455,49
2045	1,75	0,37	2 275 000,00	213 412,89	175 000,00	38 412,89
2046	1,75	0,37	2 100 000,00	210 370,29	175 000,00	35 370,29
2047	1,75	0,37	1 925 000,00	207 327,68	175 000,00	32 327,68
2048	1,75	0,37	1 750 000,00	204 285,07	175 000,00	29 285,07
2049	1,75	0,36	1 575 000,00	201 242,47	175 000,00	26 242,47
2050	1,75	0,36	1 400 000,00	198 199,86	175 000,00	23 199,86
2051	1,75	0,36	1 225 000,00	195 157,26	175 000,00	20 157,26
2052	1,75	0,35	1 050 000,00	192 114,65	175 000,00	17 114,65
2053	1,75	0,35	875 000,00	189 072,05	175 000,00	14 072,05
2054	1,75	0,34	700 000,00	186 029,45	175 000,00	11 029,45
2055	1,75	0,33	525 000,00	182 986,84	175 000,00	7 986,84
2056	1,75	0,29	350 000,00	179 944,23	175 000,00	4 944,23
2057	1,75	0,15	175 000,00	176 901,63	175 000,00	1 901,63
TOTAL				166 787 672,15	139 951 051,59	26 836 620,56

ANNEXE : SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2019

Montants en Euro

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	131 985
Nombre d'emprunts	30
Taux actuariel	2,59 %
Taux actuariel résiduel	2,45 %
Marge moyenne	0,74 %
Durée résiduelle	16 ans 01 mois
Duration résiduelle	07 ans 07 mois
Vie moyenne résiduelle	08 ans 02 mois

TYPE DE CONTRAT ENCOURS % NOMBRE DE CONTRATS

Classiques	71 242 485,06	53,98	17
Multi-options	51 461 914,25	38,99	11
Produits à barrières	9 280 818,75	7,03	2
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ ENCOURS % NOMBRE DE CONTRATS

Mensuelle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	72 078 016,16	54,61	21
Semestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	59 907 201,90	45,39	9

TYPE DE TAUX ENCOURS % NOMBRE DE CONTRATS

TAUX FIXE	89 340 260,00	67,69	17
EURIBOR03M	20 112 500,00	15,24	4
LIVRET A	10 651 206,80	8,07	3
INF EU XT	6 825 000,00	5,17	1
TAG03M	5 056 251,26	3,83	5

TRANCHES DE TAUX ENCOURS % NOMBRE DE CONTRATS

5.00% < taux <= 6.00%	0,00	0,00	0
4.00% < taux <= 5.00%	40 959 300,03	31,03	6
taux <= 4.00%	91 025 918,03	68,97	24

PRÊTEUR ENCOURS % NOMBRE DE CONTRATS

Autres organismes privés	109 696 511,26	83,11	25
Caisse des Dépôts et Consignations	17 476 206,80	13,24	4
Organismes bancaires divers	4 812 500,00	3,65	1

MATURITÉ DE LA DETTE ENCOURS % NOMBRE DE CONTRATS

inférieure à 2 ans	499 999,78	0,38	2
de 2 à 5 ans	1 000 000,04	0,76	1
de 5 à 10 ans	21 032 797,62	15,94	7
de 10 à 15 ans	39 023 842,18	29,57	7
au-delà de 15 ans	70 428 578,44	53,36	13

ANNEXE : STRUCTURE DE LA DETTE

Montants en Euro

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	INTÉRÊT	%	ICNE	%	INTÉRÊTS COURUS	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX														
Fixe	2,94	86 884 441,25	65,83	9 551 325,24	75,20	6 801 167,20	72,02	2 750 158,04	84,43	1 050 169,19	86,91	2 795 771,23	83,52	14 ans 05 mois
Indexé	0,81	35 819 958,06	27,14	2 479 755,36	19,52	2 194 644,82	23,24	285 110,54	8,75	102 502,32	8,48	283 607,30	8,47	16 ans 05 mois
A barrières	2,40	9 280 818,75	7,03	669 966,32	5,27	447 868,75	4,74	222 097,57	6,82	55 660,81	4,61	268 199,53	8,01	30 ans 10 mois
TRANCHE DE TAUX														
5.00% < taux <= 6.00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
4.00% < taux <= 5.00%	4,30	40 959 300,03	31,03	4 883 873,40	38,45	3 104 781,55	32,88	1 779 091,85	54,62	785 461,05	65,00	1 857 505,67	55,49	14 ans 00 mois
taux <= 4.00%	1,54	91 025 918,03	68,97	7 817 173,52	61,55	6 338 899,22	67,12	1 478 274,30	45,38	422 871,27	35,00	1 490 072,39	44,51	17 ans 01 mois
PÉRIODICITÉ														
Mensuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	1,58	72 078 016,16	54,61	6 679 495,14	52,59	5 469 297,62	57,91	1 210 197,52	37,15	137 654,84	11,39	1 242 195,73	37,11	17 ans 00 mois
Semestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	3,38	59 907 201,90	45,39	6 021 551,78	47,41	3 974 383,15	42,09	2 047 168,63	62,85	1 070 677,48	88,61	2 105 382,33	62,89	15 ans 00 mois
PRÊTEUR														
Tous	2,36	131 985 218,06	100,00	12 701 046,92	100,00	9 443 680,77	100,00	3 257 366,15	100,00	1 208 332,32	100,00	3 347 578,06	100,00	16 ans 01 mois
Autres organismes privés	2,64	109 696 511,26	83,11	11 308 637,35	89,04	8 434 196,77	89,31	2 874 440,58	88,24	1 087 347,33	89,99	2 948 912,87	88,09	14 ans 07 mois
Caisse des Dépôts et Consignations	1,51	17 476 206,80	13,24	720 049,76	5,67	459 484,00	4,87	260 565,76	8,00	94 687,41	7,84	257 913,08	7,70	24 ans 10 mois
Organismes bancaires divers	1,18	4 812 500,00	3,65	672 359,81	5,29	550 000,00	5,82	122 359,81	3,76	26 297,58	2,18	140 752,11	4,20	19 ans 00 mois
DEVISE														
euro	2,36	131 985 218,06	100,00	12 701 046,92	100,00	9 443 680,77	100,00	3 257 366,15	100,00	1 208 332,32	100,00	3 347 578,06	100,00	16 ans 01 mois
TOTAL	2,36	131 985 218,06		12 701 046,92		9 443 680,77		3 257 366,15		1 208 332,32		3 347 578,06		16 ans 01 mois

Calcul d'encours au 01/01/2019 intégrant la dette récupérée de Paris Terres d'Envol